

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 02 décembre 2020**

Objet : Modification du Pacte d'actionnaires de NATHD

L'an deux mille vingt, le deux décembre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-trois septembre 2020, se réunit en session ordinaire, salle d'amphi au site de Gaïa, 142 avenue Emile Labussière à Limoges et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents :35 (dont 3 procurations) -104 voix

Votants : 34 Pour soit 104 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – Président - PRESENTIEL
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP - VISIO
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3^{ème} VP VISIO
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4^{ème} VP - VISIO
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP - VISIO
Mr Alain GRASS - 1 voix – 6^{ème} VP - VISIO
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7^{ème} VP - VISIO
Mr Pierre ALLARD – 1 voix - VISIO
Mr Jean-Louis BACHELLERIE - 1 voix - VISIO
Mr Camille CARCAT – 1 voix - VISIO
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix - VISIO
Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO
Mr Francis COMBY – 1 voix - VISIO
Mr Pascal COSTE – (procuration donnée à Mme H. Rome) – 6 voix
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix - VISIO
Mme Dominique DELPEUCH – 1 voix - VISIO
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix - VISIO
Mr Bruno FLEURY – 1 voix - VISIO
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO
Mr Mathieu HAZOUARD – 15 voix - VISIO
Mr Bertrand LABAR – (suppléant de Mr O.Mouveroux) – 1 voix - VISIO
Mr Bernard LAUSERIE – 1 voix - PRESENTIEL
Mr Jean-Claude LEBLOIS - 6 voix - VISIO
Mr Yves LE GOUFFE – 1 voix - VISIO
Mr Vincent LEONIE – (procuration donnée à JM BOST) - 2 voix
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr A.Faucher) – 1 voix - VISIO
Mr Thierry MUZETTE – (suppléant de Mr Lacouturière) – 1 voix - VISIO
Mr Christophe PATIER – 15 voix - VISIO
Mr Pierre PEYRAMAURE - 2 voix - VISIO
Mr Christian PRADAYROL - 2 voix - VISIO
Mr Philippe ROCHE - 2 voix - VISIO
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme H. Faivre) - 6 voix
Mr Régis VAN NIEUWENHUYSE – (suppléant de Mr P. MOULIN) – 1 voix-VISIO
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix - PRESENTIEL
Mr Joël VILARD – 1 voix - VISIO

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Département Hte-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Président de la CC POL
Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Président du Syndicat de la Diège
Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud
Président CC Pays Lubersac Pompadour
Président Département Corrèze
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Conseillère Communautaire CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président de la CC POL
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Bénévent Grand Bourg
Conseiller communautaire CC ELAN
Président Département Haute-Vienne
Président de la CC Briance Combadre
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Conseiller Communautaire CC Noblat
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Présidente du Département de la Creuse
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val Dordogne
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin

Sont excusés :

Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Jean-Jacques CAFFY – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Thierry COTICHE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Stéphane DELAUTRETTE – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Thierry GAILLARD – (et son suppléant) – 6 voix
Mme Sarah GENTIL – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Jean-Marie HORRY – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Jean-François LABBAT (et son suppléant) – 1 voix
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) - 1 voix
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Christian REDON-SARRAZY – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mme Stéphanie VALLEE – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Philippe VIDAU – (et son suppléant) – 2 voix
Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Rémy VIROULAUD – (et son suppléant) - 2 voix

Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest
Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Vice-Président Département Creuse
Adjointe au Maire Ville de Limoges
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président Tulle Agglo
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Président CC Pays Sostranien
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Conseillère Départementale de la Corrèze
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Adjoint au Maire Ville de Limoges

Considérant que le Syndicat Mixte DORSAL est signataire d'un Pacte d'actionnaires avec l'ensemble des actionnaires de NATHD, à savoir, les Syndicats mixtes ouverts Charente Numérique, Lot-et-Garonne Numérique, Périgord Numérique et le SYDEC 40, ce Pacte a été adopté par le Comité syndical par une délibération n°712 du 11 octobre 2019 et signé le 28 septembre 2020.

Considérant que pour permettre l'entrée de la Région au capital social, un nouveau Pacte d'actionnaires doit être signé entre l'ensemble des actionnaires. Le nouveau Pacte annulera et remplacera le Pacte signé le 28 septembre 2020.

Considérant que le Préambule du Pacte est modifié pour prévoir la nouvelle répartition du capital entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les autres Syndicats mixtes ouverts actionnaires.

Considérant que le projet de Pacte d'actionnaires prévoit de modifier l'article 2 afin de supprimer l'obligation actuelle de signer un contrat de délégation de service public avec NATHD.

Considérant que le projet de Pacte d'actionnaires introduit un nouvel article 6 afin de présenter les principes directeurs entre la Région Nouvelle-Aquitaine et NATHD et de protéger les Syndicats mixtes ouverts actionnaires des conséquences des choix de la Région. Ainsi, pour les missions que la Région pourrait confier à NATHD, elle devra toujours accorder à NATHD les moyens financiers de poursuivre lesdites missions. Les charges occasionnées par ces missions ne pourront donc jamais être imputées ou supportées par les Syndicats mixtes actionnaires.

Considérant qu'afin de garantir aux Syndicats mixtes actionnaires un pouvoir de décision sur la Concession de services conclue par NATHD, en lien avec les DSP, il est introduit un nouvel article 7 qui instaure une majorité qualifiée aux deux tiers pour les décisions du Conseil d'administration relatives audit contrat.

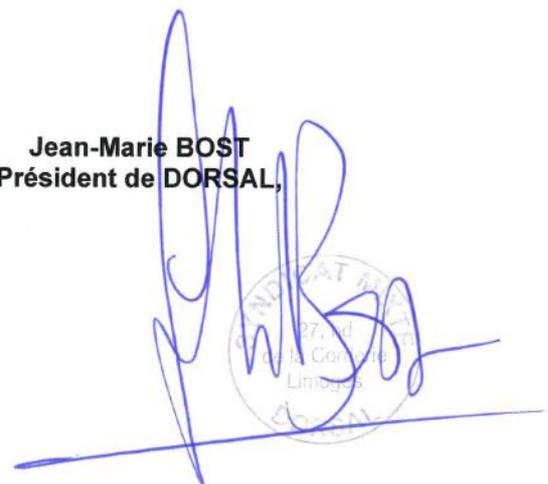
Considérant que le projet de Pacte d'actionnaires supprime l'article 10 et modifie la numérotation des articles pour tenir compte de la création des articles 6 et 7.

Considérant que le projet de Pacte d'actionnaires est annexé au présent rapport.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- 1. D'APPROUVER le nouveau Pacte d'actionnaires de la SPL NATHD qui annule et remplace le Pacte d'actionnaires signé le 28 septembre 2020 ;**
- 2. D'AUTORISER le Président à signer le nouveau Pacte d'actionnaires.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :**

